

“ les cas d’une importance suffisante ; qu’il devrait y avoir une sympathique et cordiale coopération entre lui et eux ; que le Conseil devrait être responsable au Parlement et au peuple ; et que lorsque les actes du Gouverneur sont tels qu’ils ne veulent pas en être responsables, ils devraient être libres de résigner ; alors je suis parfaitement d’accord avec vous, et je ne vois aucun obstacle au fonctionnement du gouvernement responsable sur ce pied dans une colonie, pourvu que les partis soient guidés par la modération, le sens commun, des vues honnêtes et des dispositions équitables et exemptes d’esprit de parti.”

Lord Durham avait dit qu’il n’était pas besoin de changer de principe de gouvernement, ni d’inventer une nouvelle théorie pour remédier aux maux politiques du Canada, mais qu’il suffisait d’y introduire de bonne foi le grand principe de la Constitution britannique. Tous étaient d’accord là-dessus ; mais, comme on le voit, bien peu l’étaient sur les détails de la pratique.

On apprit, sur ces entrefaites, que la conduite de Lord Metcalfe avait reçu la haute approbation de Lord Stanley, Secrétaire des Colonies, qui avait déclaré, dans les Communes, que le gouvernement responsable avait été pleinement et franchement concédé.

Ce triomphe n’avait pu néanmoins calmer l’agitation tory qui était extrême dans le Haut-Canada ; la question du siège du Gouvernement et la loi des sociétés secrètes continuaient, comme de plus belle, à faire le thème des tirades les plus violentes contre M. LaFontaine et le Bas-Canada.

Pour contrebalancer cette agitation et se grouper davantage, le parti réformiste du Haut-Canada fonda l’Association dite de Réforme du Haut-Canada, dont le but était d’assurer l’application du gouvernement responsable à l’administration des affaires de la Province. Le programme portait la signature de MM. H. Boulton, Baldwin, Hincks, George Brown, Small, etc.

Presqu’au même moment, la Législature du Nouveau-Brunswick passait une adresse de félicitation au Gouverneur, Lord Metcalfe, sur sa conduite, et il se déclarait une crise du même genre et pour la même cause que celle du Bas-Canada à la Nouvelle-Ecosse, entre Lord Falkland et ses ministres, parce qu’il leur avait adjoint, comme collègue, un homme en qui ils n’avaient pas confiance.

Enfin, après un interrègne assez long et durant lequel Lord Metcalfe n’eut dans son Conseil que trois ministres responsables, le cabinet s’organisa de la manière suivante : M. Draper accepta le poste de Procureur Général du Haut-Canada, et s’adjoignit MM. Morris, H. Sherwood, D. B. Papineau et J. Smith. M. D. B. Viger, qui n’avait exercé jusque-là que les fonctions de conseiller exécutif, fut nommé, le sept octobre suivant, deux semaines après la dissolution des Chambres, Président du Conseil des Ministres.